## Faire face à une inondation

## **AVANT**

- s'informer si votre habitation se trouve en zone inondable,
- monter les objets indispensables dans les étages pour les mettre hors d'eau,
- obturer les entrées d'eau, mettre en place des obturations étanches sur les ouvertures situées en partie basse,
- faire des réserves d'eau potable et d'alimentation,
- mettre les véhicules en sécurité,
- couper gaz et électricité,
- fermer portes, fenêtres et volets,
- mettre les produits toxiques et le maximum d'objets périssables et putrescibles hors d'atteinte de l'eau,
- amarrer les cuves et les meubles,
- stocker en hauteur et au sec les documents importants,
- s'informer de la montée des eaux (radio, diffusion générale).

## **PENDANT**

- se conformer aux directives des services techniques et de secours,
- aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines),
- signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation,
- ne pas revenir sur les lieux du sinistre sans y avoir été autorisé,
- éviter de circuler dans les zones inondables et ne pas s'approcher des secteurs inondés (les berges et ouvrages peuvent avoir été fragilisés par la crue et se rompre à tout moment),
- se munir de ses papiers et médicaments courants si vous devez être évacués,
- apporter une aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées,
- éviter d'aller chercher ses enfants à l'école.

## **APRÈS**

- aérer les pièces le plus tôt possible,
- désinfecter toutes les surfaces et objets touchés par l'eau,

- enlever les matériaux qui ont séjourné dans l'eau (plaques de plâtre, isolant),
- circuler avec prudence dans les secteurs auparavant inondés :
- o les chaussées peuvent être encore boueuses, des affaissements peuvent se produire,
- o les boues couvrant le sol peuvent être très épaisses et l'on risque de s'y enliser,
- chauffer dès que possible,
- prévenir son assureur le plus vite possible en cas de dommages,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche et après vérification par un professionnel,
- apporter une première aide à ses voisins, enfants, personnes âgées ou handicapées en priorité.